

Solutions d'associations

La mobilité solidaire

CONSTAT

1% d'une classe d'âge (7 à 8000 jeunes), bac + 3, engagé dans le volontariat international

La mobilité solidaire, inscrite dans le triptyque Mobilité/Solidarité/Citoyenneté, est une notion transitionnelle qui permet de penser le passage du volontariat international à un volontariat monde et d'actualiser les potentiels individuels et collectifs que sous-tend cette nouvelle vision du volontariat monde. Ainsi, la mobilité solidaire s'applique à des espaces de circulation, allant de grandes régions aux territoires nationaux jusqu'aux environnements les plus proches, qui peuvent correspondre à une grande diversité de situations.

Parmi les inégalités que subissent les jeunes figurent l'accès à un emploi stable et l'accès à la mobilité solidaire. Un très petit nombre de jeunes, à peine 1% d'une classe d'âge et de niveau Bac plus + 3 minimum, s'engage dans un volontariat international.

Selon les caractéristiques des jeunes et les objectifs visés, plusieurs formes de mobilités peuvent être distinguées : la **mobilité intégrée** fait partie du parcours de formation (c'est le cas pour les étudiants d'une grande école) ; la **mobilité optionnelle** constitue un plus dans le parcours de formation scolaire et professionnelle mais relève d'un souhait du jeune ; quant à la **mobilité opportuniste**, elle lui offre une occasion de développer ses compétences. Plus le jeune évolue dans un environnement sécurisé de formation, moins la mobilité relève d'un choix individuel. En revanche, le choix de faire une expérience de mobilité (en réponse ou non à une proposition) revient à un jeune qui a moins d'opportunités et dépend du dynamisme de son environnement immédiat.

ENJEUX

Un parcours à la fois citoyen et professionnel

Si le terme citoyen fait consensus pour désigner un tel parcours et si l'on constate un large accord sur la nécessité de lutter contre le chômage des jeunes, le qualificatif professionnel suscite un vif débat faisant apparaître toutes sortes de réserves, voire de résistances.

Ces résistances paraissent le fait d'institutions publiques qui défendent leurs valeurs constitutives et, de par son histoire, du secteur de la solidarité internationale. Les principales réserves portent sur la confusion qui tend à s'introduire entre volontariat et salariat au risque de réduire les missions des volontaires à des petits boulots. **Quant au terme d'employabilité de plus en plus utilisé par certains acteurs publics comme dans les entreprises, il semble fort éloigné des principes de solidarité et de citoyenneté.**

Ces résistances s'inscrivent en outre dans le contexte actuel d'une forte réduction des ressources publiques qui laisse supposer qu'est à l'œuvre une tendance lourde limitant le volontariat à des projets économiques adossés à des objectifs de retour sur investissement ou d'attractivité d'un territoire. Les collectivités territoriales, avec la réforme régionale (loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), s'impliquent de plus en plus en matière de mobilité internationale. Désormais moins portées par des valeurs de solidarité et d'engagement citoyen, elles s'appuient davantage sur des attendus opérationnels pour lesquels la notion d'employabilité devient plus prégnante, la professionnalisation des opérateurs plus marquée et l'attractivité des territoires plus déterminante.

SOLUTIONS

Ouverture de la mobilité solidaire à tous les jeunes

C'est, en effet, constatant la précarité réelle ou anticipée des jeunes, une façon de réduire un important facteur de blocage à la mobilité internationale qui certes n'est pas le seul : le conflit de priorité entre « partir à l'étranger » et « trouver un job ». À cet égard, la notion de mobilité solidaire, telle que nous l'avons définie, nous semble une manière innovante de dépasser la tension *a priori* insurmontable entre engagement citoyen et acquisition de compétences professionnelles contribuant à l'apprentissage d'un métier. Afin de tenir à la fois les deux bouts, les conditions de vigilance sont de deux ordres : rendre effectif le fait que la mobilité solidaire actualise les potentiels des parcours individuels et des situations d'apprentissage collectif ; faire évoluer la mobilité solidaire dans le cadre d'un volontariat monde afin qu'un plus grand nombre de jeunes, voire tous les jeunes, puissent y avoir accès.

Si ces conditions sont satisfaites, les risques de dérive peuvent être évités et les résistances amoindries. Une formulation explicite de la question stratégique peut alors être proposée, pour une ouverture de la mobilité solidaire à tous les jeunes, visant conjointement :

- **au plan personnel**, à favoriser l'autonomie individuelle, l'engagement citoyen et l'aptitude professionnelle à exercer un métier,
- **au plan collectif**, à contribuer à une société plus solidaire et à faire partager les expériences au plus grand nombre.

La notion de « mobilité solidaire » prend alors tout son sens et permet de nouvelles articulations entre des termes souvent considérés comme antinomiques ; si elle doit encore être travaillée et expérimentée, on y pressent une perspective, voire un projet démocratique intergénérationnel.

Février 2017

Pour demain, les associations ont des idées, rendez-vous sur www.solutionsdassociations.org